

M. LAVERGNE: Quelle objection mon honorable ami peut-il avoir à une demande d'enquête?

L'hon. M. VENIOT (traduction): Monsieur le président, je crois que l'honorable député qui a la parole devrait pouvoir continuer son discours.

M. POULIOT: Hier, j'avais rempli de documents deux pupitres, mais aujourd'hui, pour expédier les affaires, je n'ai plus que ceux que je tiens à la main. Je suis prêt à exposer mon point, mais si l'on s'oppose à ce que je parle, la discussion des crédits du ministère des Postes va durer une semaine. Je suis juste envers tout le monde, mais je voudrais être l'objet d'un égal traitement. J'ai des preuves à établir et le travail de la session consiste en partie à signaler ce qui a été fait. Je me plains fort du fait que, dans la province de Québec surtout, les candidats battus et à la parole fielleuse déploient plus de zèle dans cette question des démissions que les députés conservateurs eux-mêmes. C'est ce que je veux prouver au comité et à tout notre pays. Pendant qu'un si grand nombre de personnes sont sans travail, souffrent et endurent toutes sortes de misères, nous voyons ces candidats battus et des députés faire perdre le temps du ministre des Postes et lui demander de congédier un grand nombre d'employés qui, nonobstant les observations de l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) ne sont pas coupables d'ingérence politique. On les traite, cependant, comme s'ils avaient fait des processions dans les rues et prononcé des discours en faveur de candidats libéraux. C'est contre ce système que je proteste énergiquement.

Quant aux commissaires, je sais qu'un certain nombre ont été des plus injustes, si injustes même qu'on aurait pu rapporter leurs actes au barreau de la province de Québec. Je constate que mon honorable ami de Montmagny (M. LaVergne) ne devine pas la pensée des autres. Je lui demande d'être un peu patient. Il sait que j'ai beaucoup d'estime pour lui; je n'ai jamais dit quoi que ce soit de nature à lui déplaire. Pour ne pas faire perdre le temps de la Chambre à cette période avancée de la session, j'abrége mes observations le plus possible, mais je vais dire ici ce que je crois nécessaire de dévoiler et personne ne saurait m'empêcher de ce faire.

M. LAVERGNE: Personne n'y tient. Voici ce que j'aimerais à savoir de mon honorable ami: Peut-on s'opposer à ce qu'un citoyen, qu'il soit candidat battu ou député, demande une enquête sur un service public quelconque?

[M. Pouliot.]

Dans l'affirmative, mon honorable ami a raison. Mais, s'il n'existe aucune objection à ce qu'un homme demande une enquête, on peut faire porter cette enquête sur la conduite de n'importe qui.

M. POULIOT: Certainement.

M. LAVERGNE: Tant mieux pour lui, si l'on ne trouve rien à lui reprocher. Dans le cas contraire, je crois qu'il doit être puni. Je ne vois rien à redire dans le fait que l'on ait demandé la tenue d'un si grand nombre d'enquêtes.

M. POULIOT: Probablement non, monsieur le président, mais ce que je veux obtenir c'est la justice et la loyauté. Quand les enquêtes sont conduites avec justice et que l'on agit avec équité, je n'ai aucune objection. Quand, à la fin de l'enquête, les commissaires avouent qu'ils n'ont rien trouvé contre cet homme, mais font quand même un rapport le condamnant, je dis qu'ils agissent bien injustement et c'est contre des abus de ce genre que je proteste.

Je n'ai rien dit des demandes d'enquête présentées par les députés conservateurs de la Chambre. Peu m'importe qu'elles viennent de la province de Québec ou des autres provinces. Je ne m'en suis pas plaint, mais je me plains du fait que les candidats tories battus, dans la province de Québec, demandent toujours la tête des maîtres de poste afin de les remplacer par d'autres qui, souvent ne sont pas dignes de la position et n'ont pas les aptitudes de leurs prédécesseurs. J'ai écrit au ministre des Postes pour lui dire qu'en ce qui me regarde, je n'ai aucune objection. S'il le désire, il peut destituer tous les maîtres de poste de mon comté, parce qu'en agissant ainsi il m'aiderait au point de vue politique. Je ne m'oppose pas à ce qu'il fasse tomber des têtes, au point de vue politique. Je ne m'y oppose nullement.

L'hon. M. SAUVE: Mais je m'y opposerais.

M. POULIOT: Je félicite le ministre de sa réponse et je compte qu'il comprendra que les honorables députés de la gauche sont pour lui de meilleurs amis que ceux qui conseillent les destitutions. Je voudrais ajouter un mot d'éclaircissement à l'intention des honorables députés et, en particulier, de l'honorable député de Montmagny. Le jour où les maîtres de poste de tous les comtés seront destitués,—comme cela s'est fait dans Gaspé à la demande du candidat battu, homme qui aspirait au Sénat,—le jour où cela se fera dans tous les comtés, les honorables députés peuvent être assurés que partout, on élira des libéraux. Pourquoi? Parce que le peuple ne souffre pas l'injustice et la mauvaise foi—voilà la raison. Si mes remarques ont été quelque peu véhém-